

Commission Sportive Seniors

NOTE D'INFORMATION

Objet : Mise en conformité licence extension AST CTC

Référence : CSS/2025-2026/003NI

Diffusion : Présidents / Correspondants / Secrétariats : PNM, PNF, RM2, RF2, RM3.

Saran, le 22 septembre 2025,

Madame, Monsieur,

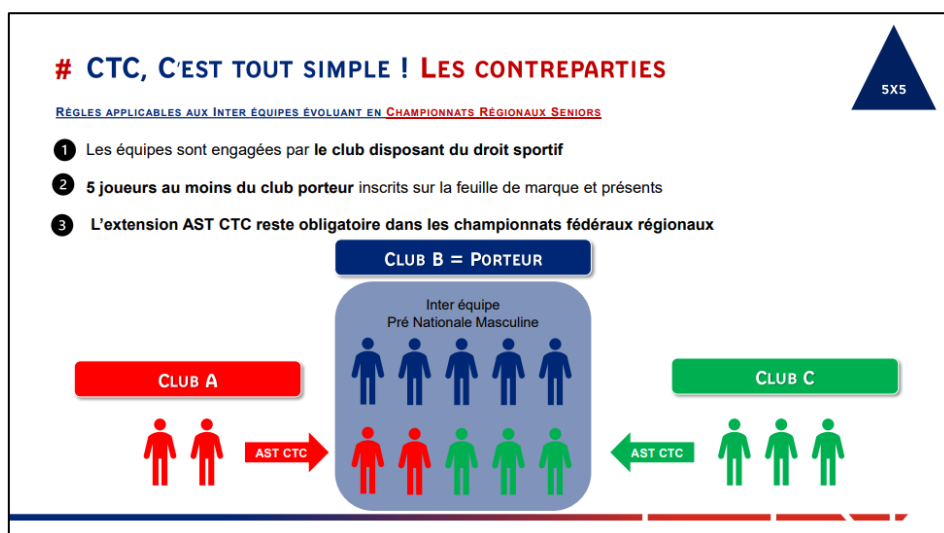
Lors des rencontres de ce week-end (20 et 21 septembre), il a été constaté que plusieurs équipes n'ont pas respecté les règles de participation concernant les Inter-équipes en CTC.

Nous vous rappelons que :

- Tous les joueurs issus des clubs non porteurs de l'Inter-équipe doivent impérativement disposer d'une extension AST CTC ;
- Au minimum 5 joueurs du club porteur doivent figurer sur la feuille de marque et être présents lors de la rencontre.

Bien que des manquements aient été relevés ce week-end, aucune sanction ne sera appliquée à titre exceptionnel. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que dès le prochain week-end de compétition, toute anomalie constatée sera relevée et sanctionnée conformément aux règlements.

Nous vous invitons donc à vérifier dès à présent vos extensions de licences afin de mettre vos effectifs en parfaite conformité.



Sportivement,



Cédric LATRIMOUILLE

Président de la Commission Sportive Seniors

Copies :

Président de la Ligue du Centre-Val de Loire
Secrétaire Général de la Ligue du Centre-Val de Loire
Secrétariat de la Ligue du Centre-Val de Loire
Membres Commission Sportive Seniors CVL
Commission Régionale des Officiels CVL